

**génération digitale,
+ qu'une copie
conforme**

devillard.ch



GED - COPIEURS - IT

devillard

www.ccig.ch

Septembre 2021

No 9

CCIG info

Bulletin d'information
de la Chambre de commerce,
d'industrie et des services
de Genève

Commerce international

La CCIG se rendra au Congrès mondial des chambres 2021 à Dubaï en novembre. **► PAGE 4**

Covid-19

Suite des témoignages concluant la campagne « Nos entreprises, notre avenir » de la CCIG. **► PAGE 5**

Entreprises

Le Diagnostic Durabilité a été lancé par la CCIG. Retour d'expériences avec un expert. **► PAGE 6**

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

LE SPÉCIALISTE EN TRANSMISSION
D'ENTREPRISES

www.remicom.com - 022 700 22 22

Nous créons votre société en Suisse
pour seulement **CHF 999.-**

STARTSARL.ch



BESOIN D'ARGENT
POUR VOTRE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE ?

www.creditprofacile.ch

Fiscalité

Réformer la fiscalité pour renforcer le marché suisse des capitaux

L'émission de titres est un moyen fréquent de lever des capitaux pour les entreprises. Or, le marché suisse des capitaux est handicapé par l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation. Compte tenu de son rôle pour le tissu économique de notre pays, le renforcement de ce marché doit figurer au premier plan des réformes fiscales à venir, et ce d'autant que des tentatives fleurissent au niveau international pour revoir la répartition du substrat fiscal des entreprises.



L'émission des titres est frappée par le droit de timbre d'émission et leur négociation, par le droit de timbre de négociation. L'impôt anticipé, lui, le rendement de ces valeurs mobilières. Le fisc rétrocède en principe l'impôt anticipé au contribuable suisse mais pas au contribuable étranger.

Le droit de timbre de négociation ainsi que l'impôt anticipé rendent donc les titres suisses moins attractifs pour les investisseurs étrangers. Les obligations sont dès lors émises par le biais de sociétés

étrangères, loin du marché suisse des capitaux. Les investisseurs étrangers ne sont en effet guère enclins à contracter des titres dont les rendements sont grevés de 35 % d'impôt anticipé.

Les milieux économiques réclament, dès lors, une réforme de ces droits bientôt centenaires ainsi que l'abolition de l'impôt anticipé pour les contribuables domiciliés à l'étranger. La CCIG milite quant à elle pour l'exonération de l'impôt anticipé sur les placements suisses non seulement pour les investis-

seurs étrangers mais aussi pour les investisseurs suisses. Elle soutient la suppression du droit de timbre d'émission et de négociation sur les titres suisses. Si cette suppression produira des pertes fiscales statiques, elle permettra d'une manière dynamique un accroissement de ces dernières par le biais du rapatriement de capitaux étrangers. Ces suppressions constituent donc une nécessité pour l'avenir de la place financière et économique suisse ainsi que pour le maintien d'un substrat fiscal suffisant.

suite page 2

ESPACE TOURBILLON

**VENTE OU
LOCATION**

LOCAUX INDUSTRIELS
À PLAN-LES-OUATES
DÈS 250 M²



SPGI COMMERCIAL
PROPERTY
ADVISORS

022 707 46 96

WWW.ESPACETOURBILLON.CH

SWISS PRIME SITE
Immobilier

Rejoignez la communauté CCIG sur sa page Facebook!



NATHALIE HARDYN
Directrice politique



Une fiscalité attractive encourage l'audace économique

Une fois encore, le dossier du CCIGinfo est consacré à un objet fiscal, en l'occurrence l'imposition du marché suisse des capitaux. Ce n'est pas le fruit du hasard, la fiscalité fait partie des conditions cadre sur lesquelles la Chambre travaille de manière constante, au même titre que la mobilité, l'aménagement ou l'énergie.

Toute ponction fiscale déplaît, c'est naturel. Hormis pour ceux qui ne paient eux-mêmes aucun impôt et bénéficient souvent d'une aide étatique. Le principe de redistribution n'est bien entendu pas à remettre en cause. Mais avant que l'argent ne soit redistribué, il doit d'abord être gagné, par les citoyens et par les entreprises. Or, à Genève, 1% des contribuables paie un tiers de l'impôt sur le revenu alors qu'un tiers des contribuables n'en paie aucun.

Les nombreuses brochures fiscales publiées par la CCIG depuis 30 ans prouvent, chiffres à l'appui, que Genève est déjà le canton suisse le plus gourmand en impôts. Les personnes physiques les plus aisées et les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises, permettent aux plus modestes de ne pas rester au bord de la route. Mais, ne l'oublions pas, la marge de manœuvre est faible. Les entreprises doivent pouvoir dégager des ressources financières pour créer de l'emploi et investir dans leur outil de production ou, tout simplement, surmonter une crise. Celle que nous traversons est une démonstration éclatante de l'importance qu'il y a à disposer d'une trésorerie suffisante.

Que ce soit hier avec la réforme RFFA, avec le bouclier fiscal à préserver (qui permet d'éviter que l'imposition ne soit confiscatoire) ou encore avec l'initiative dite 99% sur laquelle on vote ce mois-ci, la CCIG ne cesse de se battre contre les multiples tentatives pour compliquer la vie des entreprises. La CCIG en est convaincue: une fiscalité attractive encourage l'audace économique. On entend malheureusement de plus en plus souvent qu'il faut «prendre l'argent dans la poche des patrons». Ce slogan n'est que l'illustration d'une totale méconnaissance des mécanismes qui permettent réellement de financer les prestations non seulement sociales, mais aussi culturelles. Les Genevois sont, à raison, attachés à la qualité de vie que leur offre le système; il s'agit de permettre à ce dernier de continuer à fonctionner.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

Projet de réforme fiscale internationale

Une réforme fiscale internationale sur la taxation des entreprises se prépare depuis un certain temps au sein de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Son objectif est d'arriver, par consensus, à quelques règles communes en relation avec l'imposition des entreprises. Un projet reposant sur deux piliers a abouti.

Le premier pilier vise à encadrer les pratiques des sociétés numériques qui n'ont pas de présence physique dans les pays où elles opèrent. Afin d'éviter que ces sociétés installent leur siège dans un pays à faible imposition tout en opérant numériquement dans les autres pays, le premier pilier prévoit la possibilité de transférer les droits d'imposition vers les États où elles opèrent. Ainsi, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 20 milliards d'euros et dont la marge bénéficiaire est supérieure à 10% devront déclarer une partie de leurs bénéfices dans la zone du marché numérique et non uniquement dans l'État de leur siège. En Suisse, cela devrait concerner un très petit nombre de grandes entreprises.

Le second pilier prévoit l'instauration d'un taux d'imposition minimal d'au moins 15% pour les entreprises internationales dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 750 millions d'euros. Quelque 200 entreprises suisses et un nombre important de filiales suisses de groupes étrangers dépassent cette limite.

Si cette réforme devait voir le jour, elle pourrait, à très court terme, engendrer des recettes supplémentaires. Cependant, dans une perspective dynamique, le marché suisse des capitaux serait affaibli. En effet, la fiscalité des entreprises aujourd'hui séduisante perdrait de

son attrait. L'impact serait ainsi négatif pour la Suisse en tant que site d'implantation. Certaines entreprises pourraient quitter le pays et le nombre de nouvelles implantations, baisser. Cette situation entraînerait une perte de recettes fiscales, voire une délocalisation d'emplois. Il est donc nécessaire de prendre des

mesures pour éviter de diminuer la compétitivité fiscale de la Suisse et de préserver son attrait en tant que site d'implantation. La suppression des droits de timbre d'émission et de négociation ainsi que l'abolition de l'impôt anticipé sont un petit pas dans la direction des réformes à accomplir. ■

Droits de timbre et impôt anticipé: qu'est-ce que c'est?

Le **droit de timbre** comprend trois catégories: le droit d'émission (sur l'émission de papiers-valeurs), le droit de négociation sur le commerce de papiers-valeurs et le droit de timbre sur les primes d'assurance. En 2019, ces droits ont rapporté 2,2 milliards de francs à la Confédération.

L'**impôt anticipé** est quant à lui un impôt perçu à la source par la Confédération, notamment sur divers rendements de capitaux (intérêts, dividendes, ...). Il a rapporté 8 milliards de francs à la Confédération en 2017. Cet impôt est un moyen pour l'Etat de lutter contre la fraude fiscale en incitant le contribuable à déclarer ses revenus grevés de l'impôt anticipé. Si ce mécanisme peut fonctionner pour les contribuables domiciliés en Suisse, ce n'est en général pas le cas pour les contribuables domiciliés à l'étranger. Ainsi, l'impôt anticipé (qui peut se monter jusqu'à 35%) est en principe, pour ces contribuables, un impôt perdu qui grève définitivement leur revenu.

NOUVEAUTÉ

Une newsletter dédiée au Commerce international



La première newsletter du Commerce international est parue le 13 septembre dernier. Mensuelle, elle contient des informations sur les délégations économiques, les manifestations liées à l'export (comme les Market Focus), les membres du réseau, et diverses actualités liées au sujet.

Pour la recevoir, merci d'adresser un message à publications@ccig.ch avec le sujet de la demande, les noms et prénoms des personnes intéressées ainsi que le nom de l'entreprise.

SPGI COMMERCIAL
PROPERTY
ADVISORS

QUARTET

Genève | Rue de Lyon 114-120

Bureaux et ateliers de 120 à 6'000 m²
Arcades au rez-de-chaussée de 170 à 600 m²
Campus mixte avec spacieuses cours arborées
Hôtel, fitness, café et restaurant
Desserte logistique de plain-pied
Monte-charges de 4T
Dès CHF 200.-/m²/an, disponibilité immédiate

www.quartet.ch

SPGI Geneva SA geneva.spgi.ch
Arnaud Paccalin 022 707 46 68 | apc@spgi.ch

À louer

UNIQUE
Locaux industriels neufs
au centre-ville dès
200.-/m²/an

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN &
WAKEFIELD

Votation du 26 septembre 2021

Initiative 99% : 100% arbitraire, 0% de justice



Le peuple suisse sera amené en septembre prochain à se prononcer sur l'initiative dite « 99 », lancée par la jeunesse socialiste. Ce texte prévoit d'imposer à 150 % la part du revenu du capital dépassant un montant qui devra être défini ultérieurement dans la loi. En d'autres termes, il s'agit d'imposer, en plus du montant du revenu, un revenu supplémentaire fictif qui n'est pas perçu par le contribuable. Pourtant, la constitution suisse dispose que tout contribuable devrait être imposé selon sa capacité contributive; cela implique que la charge fiscale doit être adaptée à la substance économique à disposition du contribuable. Or, en imposant un revenu qui n'est pas perçu par le contribuable, la teneur de cette initiative porte atteinte à ce principe constitutionnel fondamental.

Si le titre de l'initiative (voir encadré), résolument démagogique au demeurant, peut paraître séduisant de prime abord, son texte se révèle particulièrement flou. Les initiants définissent très vaguement les revenus du capital qui seraient concernés. Les milieux potentiellement touchés ne savent donc pas ce qui

les attend, et sont donc guettés par l'imprévisibilité. En réalité, l'initiative toucherait bien au-delà du 1 % des Suisses les plus riches. Des pans cruciaux de l'économie helvétique, notamment les PME et les petits investisseurs, passeraient à la caisse. L'imposition à hauteur de 150 % des revenus du capital représenterait une charge excessive pour les entrepreneurs, qui se verraient contraints de puiser continuellement dans la substance dans leur entreprise. Les investissements s'en trouveraient donc entravés.

De plus, l'acceptation de cette initiative reviendrait à remettre en question la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements acceptée en 2008 par le peuple suisse et genevois. S'attaquer à

cette loi, alors que la pandémie de coronavirus touche de plein fouet l'économie réelle, mettrait à rude épreuve la viabilité de nombreuses PME. En cette période particulièrement morose, il convient d'éviter d'accroître la charge fiscale qui pèse sur l'entrepreneuriat. Des milliards de francs sont aujourd'hui déboursés pour préserver les PME d'issues fatales. La mise en œuvre de ce texte reviendrait à reprendre d'une main ce que l'autre main avait consenti à donner. Cette initiative, arbitraire et nuisible, n'aura d'autres conséquences que de prolonger la crise pour les PME, lesquelles constituent la colonne vertébrale du tissu économique suisse. ■

Ce texte est paru dans la Tribune de Genève du 22 juin 2021 à la signature de Vincent Subilia, député PLR et directeur général de la CCIG.

Prise de position

L'initiative « **Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital** » vise à imposer plus lourdement le revenu du capital.

Cette initiative dite « 99 % » veut plus spécifiquement imposer à 150% les parts du revenu du capital (dividendes, intérêts, etc.) supérieures à un certain montant qui sera défini ultérieurement dans la loi.

La CCIG recommande son rejet, car la Jeunesse socialiste veut ajouter des revenus fictifs aux revenus réels pour taxer plus lourdement les contribuables. Ce sont les entreprises familiales et les PME suisses de ces contribuables, qui pâtiront de cette nouvelle taxe.

Objets fédéral

Acceptez-vous l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ?

NON

Développement durable

Modes de consommation et de production durable : appel à projets



Vers une économie des ressources

L'appel à projets est lancé une fois par année avec un thème spécifique. Pour l'édition 2021-2022, c'est l'Objectif de Développement Durable (ODD) 12 pour « établir des modes de consommation et production durables » qui a été sélectionné. Portant sur « une société économe en ressources », il fait écho aux notions de sobriété heureuse ou de simplicité volontaire.

En effet, en parallèle aux efforts d'efficacité et de cohérence, la réduction de l'utilisation des ressources naturelles est un levier d'action important pour un usage harmonieux des capacités planétaires. Afin de favoriser l'émulation de bonnes pratiques, l'appel vise spécifiquement des projets qui sont innovants et des modèles facilement reproductibles.

Ainsi, les catégories suivantes peuvent bénéficier d'une contribution :

- Modèles commerciaux économes en ressources, adaptés à l'économie de demain
- Initiatives et projets visant à changer les pratiques sociales de consommation
- Réduction de l'utilisation des ressources dans les politiques publiques. ■

La Suisse s'engage de longue date en faveur du développement durable et a adopté l'Agenda 2030 des Nations Unies dès 2015. Afin de réaliser au niveau local les objectifs fixés, le Conseil fédéral lance dans le cadre de son « Programme d'encouragement pour le développement durable » un appel à projets 2021-2022 porteur de nouvelles opportunités pour les entreprises.

Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs soient impliqués à tous les échelons pour progresser de façon concrète dans le domaine du développement durable. Proposant une aide aux acteurs privés et aux pouvoirs publics qui s'engagent en ce sens, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a mis en place un Programme qui a soutenu plus de 450 projets depuis sa création. Le montant maximal de la contribution est de 20 000.- francs.

Comment participer ?

Les dossiers doivent être soumis d'ici le 30 septembre 2021. Pour déposer sa candidature, les requérants s'inscriront via un questionnaire en ligne sur le site : <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/programmes-et-projets/programmeencouragement.html>. Par ailleurs, la Direction générale de développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) propose un accompagnement dans la rédaction et la constitution du dossier. Pour cela, envoyer un mail à : prog.encouragement.dgderi@etat.ge.ch.

P_{+R}

+
=

Vos équipes aux meilleures places !

Avec notre offre P+R, tout le monde y gagne

Dès CHF 720.-

TTC/an

Stationnement +
Transports publics
Tout Genève

Tous les détails sur www.geneve-parking.ch

FONDATION DES PARKINGS

Commerce international

Les chambres de commerce seront à Dubaï en novembre

Le 12^e Congrès mondial des chambres de commerce réunira à Dubaï, du 23 au 25 novembre prochain et en parallèle à l'Exposition universelle, plusieurs milliers de délégués issus d'une centaine de pays, d'éminents chefs d'entreprises et des représentants gouvernementaux de haut rang. La CCIG y conduira une délégation d'entrepreneurs genevois.



Organisé sous l'égide de la Chambre de commerce internationale (ICC), le Congrès mondial rassemble tous les deux ans sur chaque continent à tour de rôle les représentants des chambres de commerce réunies au sein de la Fédération mondiale des chambres. Il constitue son événement-phare.

Les précédentes éditions ont eu lieu à Rio (2019), Sydney (2017) et Turin (2015). Quant au 13^e Congrès mondial, il se tiendra en juin 2023 à Genève, la CCIG ayant remporté son organisation. « Je me réjouis vivement que la CCIG, partenaire du congrès 2021 de Dubaï où elle animera un stand aux couleurs genevoises, accueille la 13^e édition de celui-ci, laquelle fera de Genève la capitale mondiale des chambres de commerce en 2023 », indique Vincent Subilia, directeur général de la CCIG.

Seul forum international offrant aux dirigeants d'entreprises et aux professionnels des chambres de com-

merce la possibilité d'échanger leurs vues, de partager les meilleures pratiques, de stimuler la réflexion sur les problématiques commerciales actuelles, de découvrir les innovations développées par leurs contreparties et de développer leur réseau, le Congrès ambitionne de « transformer l'avenir des entreprises ».

L'intitulé du congrès de Dubaï, « Generation Next: Chambers 4.0 », donne le ton de la 12^e édition, qui sera essentiellement tournée vers l'innovation technologique. Elle promet d'être plus collaborative et dynamique que jamais. ■

L'histoire du mouvement

L'établissement du mouvement mondial des chambres remonte à 1599, année durant laquelle le terme « chambre de commerce » apparaît dans la ville portuaire de Marseille, en France. La création des chambres de commerce offre alors pour la première fois aux commerçants, artisans et industriels de l'époque un forum pour discuter de problèmes auxquels ils se trouvaient confrontés en tant que communauté d'affaires.

Les chambres de commerce ont su rapidement gagner l'adhésion des pouvoirs publics et être reconnues comme voix légitime des entreprises, ce qui a fortement contribué à défendre les intérêts de ces dernières. Si elles se sont beaucoup diversifiées au fil des années et à travers le monde (presque tous les pays comptent aujourd'hui au moins une chambre de commerce; certaines agissent comme traits d'union entre deux nations, d'autres représentent des intérêts régionaux ou sectoriels; les unes sont de droit public, d'autres de droit privé), la représentation d'intérêts communs demeure le fondement de toutes les chambres de commerce.

La Fédération mondiale des chambres regroupe aujourd'hui plus de 12 000 entités. Vincent Subilia, en tant que membre élu du Conseil général, y représente la Suisse.

Genève viendra en délégation à Dubaï

Une délégation d'entrepreneurs genevois organisée par la CCIG se rendra à Dubaï du 22 au 25 novembre 2021. Le programme, en cours de finalisation, prévoit notamment la participation au Congrès mondial des chambres et à un événement dit « Geneva Day », mettant à l'honneur la place des affaires genevoises en tant que futur hôte du Congrès, une entrée à l'Exposition universelle, une présentation des activités du Swiss Business Hub Middle East et des perspectives d'investissement dans la région, une réception avec le consul général de Suisse à Dubaï.

Y prendront part le directeur général de la CCIG, son président, sa vice-présidente ainsi que plusieurs membres des organes de sa gouvernance.

Les personnes intéressées peuvent encore s'inscrire en contactant Margaux Ballongue : 022 819 91 19 - m.ballongue@ccig.ch

Industrie-Genève

Dans l'industrie, l'économie circulaire existe déjà !

Le magazine « Le Monde de Demain » diffuse en septembre sur Léman Bleu sa 25^e émission, qui traite du thème de la découverte de l'écologie industrielle. Cette émission comprend l'interview en plateau de **Guillaume Massard**, directeur général de la FTI.

Dans le reportage, on entend également **Bertrand Girod**, directeur général de Serbeco, ainsi que **Jérémy Bras**, ingénieur à Prelco, et **Benoît Klein**, sustainable project manager à Implenia. ■



INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 24^e émission du « Monde de demain », qui porte sur la sous-traitance horlogère, cliquez : <https://tinyurl.com/LeMondedeDemainNo24>



Marche de l'espoir

Les entreprises appelées à courir pour une bonne cause



Terre des Hommes Suisse a choisi une nouvelle formule pour la 30^e édition de la Marche de l'espoir : elle invite entreprises genevoises et organisations internationales à mobiliser leurs collaborateurs afin de récolter des fonds en faveur des droits de l'enfant.

La CCIG est partenaire de ce projet, qui bénéficie du soutien de la Fondation Lombard Odier, et

relaye cet appel auprès de ses Membres. Le succès de l'initiative dépendra en effet du nombre d'entreprises et de collaborateurs qui participeront.

Le principe est le suivant : chaque participant est parrainé par son entreprise, qui s'engage à verser une certaine somme par kilomètre parcouru. Une plateforme, simple d'utilisation, permet aux équipes de collaborateurs de participer ensemble à cette action solidaire, qui aura lieu entre le 17 octobre et le 20 novembre 2021. ■

Les entreprises intéressées sont priées de remplir le formulaire disponible sur la page <https://terredeshommesuisse.ch/marche-de-lespoir-des-entreprises>. Terre des Hommes Suisse les contactera pour leur présenter les différentes formules qui ont été élaborées pour ce projet.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Prix Cohésion et Solidarité Lémanique

En collaboration avec l'Union lémanique des Chambres de commerce – dans laquelle siège la CCIG – le Conseil du Léman souhaite, dans cette période post-pandémie, valoriser des initiatives locales de part et d'autre de la frontière au travers du Prix Cohésion et Solidarité Lémanique.

Ce Prix, doté d'une enveloppe de 25 000 francs, récompensera des initiatives locales dans cinq domaines : cohésion sociale, emploi, terroirs, patrimoine et savoir-faire artisanal.

Les candidatures doivent être déposées d'ici le 12 octobre 2021.

Informations et règlement : www.conseilduleman.org

ENQUÊTE CONJONCTURELLE D'AUTOMNE

Vous peinez à vous approvisionner ? Dites-le-nous !

Cette année, l'enquête a notamment pour but de savoir si les entreprises rencontrent des difficultés d'approvisionnement et, le cas échéant, quelles en sont les conséquences pour elles.

Afin de permettre une comparaison intercantonale, cette enquête est également réalisée auprès des membres des Chambres de commerce vaudoise, fribourgeoise, neuchâteloise, jurassienne et tessinoise.

La CCIG remercie d'ores et déjà ses Membres de bien vouloir consacrer quelques minutes à cette enquête, qui lui permet de mieux cerner les besoins des entreprises, d'ici au 1^{er} octobre 2021.

Pour remplir l'Enquête en ligne : www.enquetecchi.ch

NOS ENTREPRISES, NOTRE AVENIR

Des témoignages aussi encourageants que dynamiques !



Comme annoncé dans le CCIGinfo no8 (août 2021), la campagne « Nos entreprises, notre avenir » a pris fin. Les ambassadeurs de la campagne ont été nombreux à témoigner sur ce qu'ils en ont retenus. Voici la suite des témoignages.

Sébastien Tondeur, CEO, MCI Group

J'ai eu plaisir à découvrir la diversité du tissu entrepreneurial de Genève. J'en retiens une forte énergie pour continuer mon aventure entrepreneuriale.

Anne-Sophie Dunand-Blaesi, directrice générale et associée, Aprotect SA

Dans les moments tempétueux, la solidarité se dessine comme la seule option et je suis heureuse de constater que les entrepreneurs genevois se sont serrés les coudes pour ressortir ensemble et grandis de ce temps historique, mais compliqué.

Patrick Bourquenoud, Consulting Manager, Von Rohr et Associates

Quand on dit « économie genevoise », on pense moins aux PME et notamment à celles de moins de 10 personnes. Et pourtant les PME et TPE jouent un rôle majeur. Mettre un visage sur ces entreprises permet de sensibiliser tout un chacun sur la richesse qu'elles apportent à la région.

Nicolas Wirth, directeur, ifage

Une campagne authentique, qui a offert de la visibilité et valorisé les entreprises de la région. Ceci à une période pendant laquelle le maintien du contact avec le public était primordial. Ces témoignages ont mis en avant la diversité et le dynamisme des entreprises genevoises. Nous retenons également cette volonté commune de s'adapter aux besoins de la population, en constante évolution.

Valérie Pictet Benoit, directrice, FIDEPAR SA

Cette campagne a réellement permis de mettre en lumière la diversité du tissu économique genevois et les défis auxquels les entrepreneurs doivent faire face. Selon moi, c'est une réussite. Je retiens principalement la forte résilience des entreprises genevoises.



◀ Le site reste toujours actif ! Rendez-vous sur nosentreprisesnotreavenir.ch pour (re)découvrir les interviews et vous informer sur l'économie genevoise.

Pour voir le clip final de la campagne : <https://youtu.be/RL7XHWR6CLI> ▶



Balexert to Business

> 31 DEC.

Plus de 50 offres réservées aux entreprises !

 BALEXERT.CH

CATALOGUE
DES OFFRES
« B TO B »
DISPONIBLE
SUR BALEXERT.CH



Développement durable

La durabilité diagnostiquée sous toutes ses facettes



La CCIG a lancé au printemps le service **Diagnostic Durabilité**, qui permet à ses Membres d'établir un diagnostic puis un plan d'action pour mettre en œuvre une ou plusieurs actions en lien avec le développement durable. Ce service existe sous deux formes: un parcours collectif en petit groupe, labellisé Swiss Triple Impact, proposé par B Lab, ou un accompagnement individualisé sous l'égide de Sofies. Le service a été présenté lors de plusieurs webinaires. Le CCIGinfo a demandé à **Anne Verniquet** et **Laura Burger**, de Sofies, un premier retour d'expérience.

Quelles sont les interrogations les plus fréquentes de la part des entreprises ?

Nous avons été en contact avec plusieurs PME, qui s'interrogeaient notamment sur le sens d'entreprendre une démarche à leur niveau, alors que les grandes entreprises ont un impact d'une autre ampleur. Mais il faut se rappeler que les PME sont petites mais très nombreuses, et elles influencent aussi leur environnement: « Les petites rivières font les grands fleuves ! ». Rien que la mobilité des collaborateurs est un sujet pertinent pour contribuer à réduire les émissions en ville tout en rendant l'entreprise attractive pour des employés, surtout dans un contexte d'engorgement des routes comme à Genève.

La question des coûts est évidemment une interrogation commune de la part des entreprises. L'offre étant conçue pour répondre aux besoins de PME et les tarifs étant subvention-

nés par la CCIG, les services deviennent en fait très abordables, même pour de petites entreprises.

Quant à la démarche de durabilité en général, certains s'imaginent qu'elle n'est qu'un coût supplémentaire. Cependant il existe un réel « business case » associé à cette démarche, avec des opportunités non négligeables, par exemple en termes d'efficacité, de marché, de reconnaissance et d'anticipation des changements réglementaires. Ce business case est décrit dans divers rapports de qualité*.

Dans votre expérience, quels sont les principaux freins à l'adoption d'un modèle d'affaire éco-innovant ? Quels sont vos conseils aux entreprises pour surmonter ces freins ?

Les freins courants relevés sont le manque de temps, le manque de moyen et les « faux » risques perçus, comme évoqué dans la question précédente. En réalité, ces problèmes sont souvent inexistant car l'éco-innovation n'est rien d'autre que de l'innovation pour promouvoir des services et produits intéressants pour l'économie, la société et le système naturel qui soutient ses activités ! Quelle que soit la taille de l'entreprise, il est donc possible de valoriser l'organisation et les processus existants.

Pour capturer de nouvelles opportunités d'affaires et réellement éco-innover, il est nécessaire d'avoir l'adhésion et la ferveur de la direction, mais également la conviction que l'intelligence collective de son organisation est puissante.

Pour surmonter ces freins, nous conseillons d'initier un processus agréable pour tous, par exemple en impliquant l'ensemble de l'équipe ou des services au travers d'une demi-journée de sensibilisation et d'un workshop d'éco-innovation avec un enjeu concret à traiter; cela peut tout à fait bien passer dans les programmes de formation, et avec l'aide d'outils d'animation comme le Business Game Circulab.

Nous conseillons aussi d'initier un processus léger afin de prendre

connaissance des impacts de son modèle d'affaires et d'agir là où cela fait sens de manière rationnelle. En gros, c'est savoir d'où l'on vient pour déterminer où l'on veut aller !

Après la réalisation d'un diagnostic de performance environnementale, quelle est la proportion des entreprises qui prennent effectivement des mesures ?

La majeure partie, voire toutes les entreprises réalisent au moins une partie des mesures recommandées, notamment lorsque celles-ci génèrent un retour sur investissement économique, de meilleures conditions de travail, une meilleure image et une communication non financière étayée ! Les mesures recommandées incluent des mesures faciles à mettre en œuvre, nécessitant peu d'investissement et peu de changement organisationnel, telles que l'élaboration d'un premier rapport non financier ou d'un premier plan de mobilité; mais également des mesures de fond pour notamment anticiper des mesures réglementaires, aller vers des achats durables ou de nouveaux modèles d'affaires. Le tout commence souvent par l'apport de rationnel et de chiffres pour savoir où l'on se situe et agir à bon escient.

Quelle(s) recommandation(s) faites-vous, quel(s) conseil(s) donnez-vous à une entreprise intéressée à la mise en œuvre de pratiques durables mais qui redoute de se lancer dans un mécanisme long et onéreux ?

Nous recommandons d'adopter une approche des petits pas: commencer par un diagnostic pour se rendre compte de la maturité environnementale de son entreprise, ainsi que des enjeux et des opportunités du secteur. Cette première étape permet de savoir « par où commencer », car elle révèle les vrais potentiels d'amélioration, et de prendre des décisions informées. Puis, comme dans tous les systèmes de gestion, il s'agit d'entrer dans une optique d'amélioration continue. ■

■ DÉTAIL DES SERVICES PROPOSÉS : www.ccig.ch/Diagnostic-Durabilite

Coronavirus et entreprises

Une Cellule lémanique pour aider à la reprise économique

La situation liée à la pandémie, avec son cortège de mesures sanitaires et d'aides aux entreprises concomitantes, n'a cessé d'évoluer ces derniers mois. Face aux échéances administratives, aux prérequis et à une législation mouvante, les entrepreneurs avaient de quoi perdre leur latin. Pour répondre à leurs questions urgentes, la CVCI* et la CCIG ont mis sur pied une « Cellule lémanique pour la reprise ». Après la rentrée, des offres dans le domaine de la formation et de l'employabilité ainsi que dans celui de la numérisation verront le jour.

Depuis mars 2020, les chambres de commerce ont défendu les intérêts du tissu économique et contribué, sur les plans fédéral et cantonal, à la mise en place des aides nécessaires. Les décisions des autorités ont déployé leurs effets au fil des mois et les informations à transmettre aux entreprises ont été nombreuses, des RHT aux APG, en passant par les plans de protection, le télétravail, les tests en entreprise et la vaccination. Face aux démarches et échéances administratives, certaines PME et de nombreux indépendants se sont posés des questions très concrètes. Pour y répondre, la CVCI et la CCIG, soutenues par une entreprise privée souhaitant aider ses pairs, ont ouvert un **Guichet-conseil Covid** durant la première moitié de l'été à Lausanne et à Genève, destiné à tous et pas seulement à leurs membres.

Nombreuses sont les entreprises ayant pu bénéficier de cette prestation qui a répondu à un réel besoin des entrepreneurs de la région. Le guichet-conseil, ouvert jusqu'à mi-juillet, a permis d'offrir un soutien personnalisé face à des questions administratives et juridiques toujours plus kafkaïennes. À Genève, les conseils ont pu être prodigués par deux études d'avocats de la place, épaulées par une stagiaire de la CCIG.

Nouveaux services à la rentrée

Dès la rentrée, la CVCI et la CCIG proposeront, en partenariat avec

des prestataires, une offre de service dans le domaine de la formation et de l'employabilité ainsi que dans celui de la numérisation.

La crise a mis en exergue la nécessité de réorienter certains secteurs de l'économie approchant de l'obsolescence vers des activités plus porteuses. Une évaluation de l'employabilité des dirigeants d'entreprises de même que de leurs employés ainsi qu'une orientation vers des formations initiales ou continues semble indispensable. Il faut donc accompagner certaines entreprises des secteurs touchés par la crise vers un nouveau modèle d'affaires et leurs employés dans leur reconversion vers d'autres métiers.

La crise a, par ailleurs, mis en exergue la rapidité de la transformation numérique et a entraîné de profondes évolutions. Cette transformation semble être, aujourd'hui, pour certains secteurs, une condition *sine qua non* pour sortir de la crise. Les outils numériques émergent dans le monde professionnel et obligent les entreprises à les intégrer dans leurs processus internes et dans leurs pratiques managériales. Les entreprises, souvent les plus petites, se sentent parfois dépassées. Pourtant, pour rester compétitives, elles doivent faire face à cette révolution numérique. Il s'agit donc, pour elles, d'agir plutôt que de subir cette transformation.

Depuis le début de cette crise, les entrepreneurs se débattent courageusement pour rebondir. La CVCI ainsi que la CCIG s'engagent par le biais de cette Cellule lémanique pour la reprise à leur apporter un soutien leur permettant surmonter cette crise sans précédent.

Les chambres de commerce sont d'ailleurs aux premières loges pour entendre et relayer les soucis du terrain et ce projet fait parfaitement écho à leurs missions de base. ■

Plus d'informations concernant ces nouveaux services seront relayés prochainement dans les canaux de communication de la CCIG.

* Voir par exemple « UNEP, The business case for eco-innovation » - wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/10613 et « OECD Sustainable Manufacturing Toolkit » - www.oecd.org/innovation/green/toolkit/48704993.pdf

* Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Partenaire

Réaliser des vidéos de qualité pour votre entreprise avec un smartphone, c'est désormais possible !

Donner un nouvel élan à la communication digitale d'une entreprise avec un budget adapté, c'est la toute récente mission de **BeVisible** ! Sa nouvelle formule de formation apporte la solution qui permet à des collaborateurs de réaliser des vidéos de qualité avec un smartphone.



Comment créer vos vidéos d'entreprise avec un smartphone !

Aujourd'hui, les entreprises sont conscientes de l'importance de la vidéo pour renforcer leur visibilité. Souvent pourtant, les budgets communication n'englobent pas la réalisation de vidéos professionnelles. BeVisible, agence de production audiovisuelle, apporte une solution en proposant une formation flash sur deux jours qui enseigne l'utilisation des technologies des derniers smartphones Android et IOS pour réaliser des vidéos.

Interview avec Philippe Perakis, directeur et réalisateur de l'agence BeVisible, formateur « BeSMARTphoneVIDEO »

Pourquoi un producteur de vidéo d'entreprise (vous) se lance un jour dans la transmission de ses connaissances dédiée aux entreprises ?

Les entreprises connaissent l'importance de la visibilité sur les réseaux sociaux. Les besoins de contenu vidéo sont toutefois souvent dispo-

portionnés par rapport au budget de communication et aux coûts de réalisation par des professionnels. Il m'a semblé donc logique de leur apporter une solution qui peut être mise en place rapidement et avantageuse financièrement.

Quels sont les avantages majeurs pour une entreprise de disposer de collaborateurs capables de réaliser des vidéos de qualité avec un smartphone ?

Grâce à ce projet BeSMARTphoneVIDEO pour collaborateurs, les entreprises vont pouvoir effectuer des rushes vidéo tout au long de l'année. Comment les utiliseront-ils ? En créant des capsules vidéo pour les réseaux sociaux ou en les conservant dans une banque de données qui seront exploitables pour réaliser une vidéo storytelling



La formation BeSMARTphoneVIDEO pour vos collaborateurs au Château de Prangins.

de l'entreprise. On imagine par exemple le parcours R&D d'un nouveau produit, ou la création de l'histoire de l'entreprise. En résumé, cette banque d'images vidéo servira à toute production nécessitant des images vidéo d'archive interne.

Quel est le profil type du collaborateur qui suivra la formation BeSMARTphoneVIDEO ?

Dans une entreprise de taille moyenne, les collaborateurs des départements communication et /ou marketing sont certainement les plus adaptés à cette formation. La motivation joue toutefois un rôle tout aussi important. Il est préférable de former une personne engagée et enthousiasmée par le défi de réaliser des vidéos de qualité avec un smartphone pour son entreprise, même si elle n'occupe pas un poste dans le service communication et /ou marketing.

Comment voyez-vous l'avenir de la vidéo au sein des entreprises ?

C'est simple : il existe un volume inimaginable d'images – qu'on appelle des instants d'impact en communication visuelle – qui ne pourraient jamais être capturées par des sociétés de production film/vidéo, car ces instants ne peuvent tout simplement pas être programmés à l'avance. Un employé pourra faire ce travail ! ■

Formation Flash « BeSMARTphoneVIDEO »

BeVisible transmet à vos collaborateurs son expertise, son expérience, ses connaissances et son approche atypique de tournage/montage simple et efficace avec un smartphone.

- Un atelier de 2 jours « BeSMARTphoneVIDEO », qui permet à chaque participant d'acquérir les connaissances pratiques de base nécessaires au tournage et au montage de vidéos de qualité. Pour préserver la qualité et l'efficacité de ces ateliers, le cours accueille de 6 à 12 personnes par session.
- Un kit « BeSMARTphoneVIDEO » comprenant une sélection des meilleurs accessoires audio/lumière/trépied/rig compatibles avec les smartphones Android et IOS est à disposition durant l'atelier.

Programme des ateliers BeSMARTphoneVIDEO

BeVisible se lance le défi de permettre aux collaborateurs d'entreprises d'acquérir, en 2 jours, à l'aide d'un smartphone, les bases nécessaires du tournage et du montage de vidéos.

Ces formations sont orientées principalement vers la pratique et l'acquisition de techniques (70 % de pratique et 30 % de théorie).

JOUR 1

- Comment équiper votre smartphone
- Obtenir un bon éclairage en intérieur
- Comment avoir toujours un son de qualité
- Les accessoires et techniques pour mieux filmer (cadrer)
- Notion de base d'une application smartphone semi-pro pour filmer
- Les différents types de vidéo capsule que vous pouvez réaliser
- Connaître les autorisations nécessaires pour filmer
- Notion de base d'une application semi-pro pour le montage

JOUR 2

Réalisation d'un projet BeSMARTphoneVIDEO 30, 60 ou 120 secondes (groupe de 2 à 3 participants)

- Préproduction – Préparation de votre projet
- Production – Tournage de votre projet
- Postproduction – Montage de votre projet
- Debrief projet – Présentation des projets, analyses et conseils



www.bevisible.swiss – contact@bevisible.swiss

L'effectif de la CCIG se féminise encore !

Depuis cet été, la CCIG a accueilli trois nouvelles collègues.



De gauche à droite: Marilia Leite, Marguerite Bouillet, Margaux Ballongue

Le service de la Direction a accueilli fin juin **Margaux Ballongue** pour un remplacement de six mois en tant qu'assistante de direction et événements. Titulaire d'un master en communication événements de l'Insec International Business school et d'une formation en marketing communication, elle a évolué au sein d'entreprises internationales et parle couramment l'espagnol, l'anglais et l'italien. Elle se réjouit de soutenir ses collègues et de prendre notamment en charge la participation de la CCIG au World Chambers Congress 2021, qui aura lieu à Dubaï en novembre.

Début juillet, le Département politique a accueilli une nouvelle documentaliste. Titulaire d'un master en sciences de l'information à la suite d'un bachelor en géographie environnementale de l'Université de Montréal, **Marilia Leite** dispose de plus de dix ans d'expérience dans des centres de documentation et d'archives au Canada et en Suisse. Elle a travaillé auparavant comme bibliothécaire-système pour les 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève, comme responsable des services au public du site UniMail de la Bibliothèque de l'Université de Genève et comme documentaliste spécialiste GED au service des Records Management de la Banque Pictet. Grâce à ses connaissances de l'archivage et de la gestion documentaire, elle va pouvoir offrir à ses collègues les services documentaires qui répondront au mieux à leurs besoins.

Dernière venue, **Marguerite Bouillet**, titulaire d'un Master en Sciences Politiques de l'Université de Lausanne, a approfondi ses connaissances dans les domaines de la politique extérieure et de la durabilité durant ses stages auprès de l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ) et de l'Ambassade de Suisse en Corée du Sud. Elle a ensuite travaillé plusieurs mois dans le secteur privé pour une agence de Relations Publiques, en lien avec la Corporate Social Responsibility. Parlant couramment anglais et allemand, elle soutiendra le Département politique sur les questions de développement durable et de politique extérieure.

La CCIG leur souhaite à toutes trois une cordiale bienvenue !

Agenda



Mardi 21 septembre 2021 de 17h30 à 21h
Bâtiment des Forces Motrices, Genève



Les Grands Prix de l'économie

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Commerce international

Mardi 28 septembre 2021 de 17h à 18h30 - en ligne

**The ICC-CCIG Series :
Trade and Health**



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Réseautage

Mardi 5 octobre 2021 de 17h30 à 19h30 - CCIG

17h30 de la Chambre



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Convention d'affaires franco-suisse de l'ULCC

Judi 7 octobre 2021 de 8h30 à 15h30

Mövenpick Hotel de Genève

**Journée de conférences
et rencontres d'affaires dans
le secteur du tourisme**



La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), en partenariat avec les chambres de commerce françaises et suisses du bassin lémanique, organise une journée de conférences et de rencontres dédiée à la thématique du tourisme, où se réuniront notamment acteurs du domaine et prestataires de service. L'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques et les changements qui touchent le secteur. Des conférences et tables rondes seront organisées, et une large place sera faite au réseautage et aux échanges, à travers notamment la mise en place de rendez-vous B-to-B.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Export

Mercredi 13 octobre 2021 de 9h à 12h - CCIG

**Les incoterms, leurs
signification et usage**



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Rencontres du Management durable

Mardi 19 octobre 2021 de 16h30 à 21h

Aula de la HEG, rue de la Tambourine 17, Carouge



**Les 10 ans des Rencontres du
Management durable**

Créées en 2011 afin de promouvoir le management durable, les Rencontres du Management durable sont organisées par la CCIG, la Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG) et le Service cantonal du développement durable. En 10 ans d'existence, elles ont rassemblé plus d'un millier de participants autour d'une centaine d'intervenants. Afin de célébrer le chemin parcouru, une soirée exceptionnelle est organisée.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Table-ronde

Vendredi 22 octobre 2021 de 11h à 14h - CCIG

**Urbanisme et
bien-être en ville**



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Parait 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Mohamed Atiek, Marguerite Bouillet, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Béatrice Ojeda, Alexandra Rys, Morgan Tinguely

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations: publications@ccig.ch



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
Fax + 41 (0)22 819 91 00
www.ccig.ch



Imprimé en suisse

EDITEUR

PARTENAIRES

PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



**Electricité
Vitale
Vert**

100% écologique 100% locale

Fait ici, pour ici,
avec nous.

naturemade
star

Plus de 160 projets environnementaux et d'innovation durable financés par les Fonds Vitale de SIG.